



COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

de la Communauté Rouen Elbeuf Austreberthe (CREA)
et de ses Communes membres

23 février 2012

RAPPORT

Sommaire

I - Rappel du rôle et du fonctionnement de la Commission.....	3
II - Transferts de charges étudiés par la présente CLETC.....	4
III - Transfert de la compétence « Politique de la ville - Solidarité », des communes du pôle d'Elbeuf.....	6
III - 1 - Transfert de la compétence « Politique de la ville » :	6
III - 2 - Transfert de la compétence « Solidarité » :	8
IV - Transfert des compétences «Culture» et « sport », des communes du pôle d'Elbeuf.....	13
IV - 1 Compétence «Culture»	13
IV - 2 - Compétence «Sport»	15
IV - 3 - Synthèse des transferts de charges au titre du Sport et de la Culture de la Ville d'Elbeuf.....	20
V - Transfert du Ludisports 76 : Communes du pôle de Duclair et du pôle d'Elbeuf.....	21
VI - Transfert de la compétence voirie.....	25
VII - Transfert des offices du Tourisme de Duclair et de Jumièges.....	27
VIII- Synthèse globale des transferts de charges des Communes du pôle de proximité d'Elbeuf en 2012 et 2013	31
IX - Synthèse globale des transferts de charges des Communes du pôle de proximité de Duclair en 2012 et 2013	33
X - Transfert de la compétence label « Villes et Pays d'Art et d'Histoire » VPAH de la ville de Rouen à la CREA.....	35
ANNEXES.....	39
Annexe 1 - Les principes et le cadre juridique de l'évaluation des charges.....	40
Annexe 2 - Tableaux de calcul des charges transférées	41
Annexe 3 - Fiches de calcul des Attributions de compensations par communes concernées	42
Communes du pôle d'Elbeuf.....	43
Communes du pôle de Duclair.....	44
Commune de Rouen.....	45

I - Rappel du rôle et du fonctionnement de la Commission

1 - Rôle de la Commission

«La Commission rend ses conclusions lors de chaque transfert de charges, elle se réunit également lors de modifications du périmètre de l'EPCI à l'occasion d'adhésion de communes ou de fusion».

Elle a pour rôle de préparer l'évaluation des charges et des recettes liées aux compétences transférées à la CREA.

La finalité de cette évaluation est de déterminer, pour chacune des communes, le montant de son attribution de compensation.

Le calcul des transferts de fiscalité et des charges transférées par la CLETC se fait dans le cadre du principe de **neutralité budgétaire**.

2 - Conditions d'approbation du rapport de la CLETC

Le rapport de la CLETC, une fois approuvé par la CLETC, doit ensuite être adopté par délibérations concordantes à la majorité qualifiée des conseils municipaux :

Deux tiers des Communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population.

II - Transferts de charges étudiés par la présente CLETC

La loi impose aux EPCI issus d'une fusion de définir les intérêts communautaires dans un délai de deux ans maximum après la fusion. Issue d'une fusion entre 4 EPCI dont les compétences étaient exercées de manière hétérogène, la CREA a dû définir ses intérêts communautaires avant le 31 décembre 2011.

Ainsi, la CREA a proposé de fonder sa politique en matière d'intérêt communautaire sur quelques grands principes :

1. Egalité : l'intérêt communautaire doit être traité de manière cohérente et équitable à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération.
2. Efficacité: l'intérêt communautaire doit être défini en distinguant ce qui peut être réalisé de manière plus efficace par l'agglomération, et ce qui peut plus utilement, du point de vue de l'intérêt général et d'une bonne gestion, relever de la compétence des communes.
3. Respect des engagements antérieurs: la CREA résulte de la fusion de quatre communautés préexistantes, aux compétences et aux niveaux d'intégration différents, couvrant des territoires qui présentent chacun des caractéristiques propres. Pour assurer la continuité du service public, la définition de l'intérêt communautaire doit tenir compte de ces spécificités dans le temps.

Les compétences des EPCI préexistants étaient exercées de manière parfois hétérogène, aussi il convenait de définir ce qui relevait de la CREA ou de ses Communes avec selon les cas, soit un nouveau transfert vers l'EPCI, soit un retour de compétence vers les Communes.

Ces transferts de compétences induits par le nouveau périmètre doivent se traduire par les transferts de charges correspondants :

Compétences transférées	Communes concernées	Date d'effet du transfert de charges
Politique de la Ville, Solidarité, Sport, Culture	Communes du pôle d'Elbeuf	1 ^{er} janvier 2012
Ludisports 76	Communes du pôle d'Elbeuf et du pôle de Duclair	1 ^{er} Septembre 2012
Voirie	Communes du pôle de Duclair	1 ^{er} janvier 2012
Office du Tourisme de Jumièges	Commune de Jumièges	1 ^{er} janvier 2012
Office du Tourisme de Duclair	Commune de Duclair	1 ^{er} novembre 2011
Label Villes et Pays d'Art et d'Histoire	Commune de Rouen	1 ^{er} février 2012

III - Transfert de la compétence « Politique de la ville - Solidarité », des communes du pôle d'Elbeuf

III - 1 - Transfert de la compétence « Politique de la ville » :

La compétence politique de la ville est gérée à l'échelle intercommunale depuis 1999. Au dispositif contractuel « contrat de ville », arrivé à échéance en décembre 2006, a succédé le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), mis en œuvre sur la période 2007-2009, et désormais prolongé jusqu'au 31 décembre 2014. A cette occasion, l'Etat a modifié unilatéralement les priorités d'actions, en les recentrant sur l'éducation, l'emploi, la prévention de la délinquance et la santé.

17 communes font partie de la géographie prioritaire : Amfreville-la-Mivoie, Canteleu, Caudebec-lès-Elbeuf, Cléon, Darnétal, Déville-lès-Rouen, Elbeuf, Grand-Couronne, Grand-Quevilly, Maromme, Notre-Dame-de-Bondeville, Oissel, Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint-Etienne-du-Rouvray et Sotheville-lès-Rouen.

En complément des actions communales, un volet intercommunal est développé en direction des populations défavorisées des 17 communes précédemment citées, avec possibilité d'élargissement aux publics précaires des autres communes si nécessaire.

Il a ainsi notamment été déclaré d'intérêt communautaire, le pilotage, la gestion et le suivi des conventions Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), la réalisation de toutes études nécessaires à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique de la ville ; ...

Par ailleurs, un certain nombre d'actions doivent dans le cadre de l'harmonisation des actions, relever de la compétence des communes. Ainsi, il est proposé le retour aux communes des interventions suivantes auparavant portées par l'ex CAEBS.

- **Maison de la Justice et du Droit (MJD)** : Elle propose des permanences gratuites d'accès au droit. Elle constitue un établissement judiciaire placé sous la tutelle du ministère de la justice.

- La MJD elbeuvienne a été transférée à la Ville d'Elbeuf pour un montant net de **138 332 €**

- **Le Médiateur scolaire et les Stages citoyenneté** : Le médiateur scolaire a vocation à agir dans les écoles, collèges et lycées du PPE à la demande des chefs d'établissements pour effectuer une action éducative et des rappels à la loi auprès d'élèves ayant commis des incivilités.

Durant l'année scolaire 2010-2011, trois stages de sensibilisation à la citoyenneté regroupant des élèves des collèges d'Elbeuf, Caudebec-lès-Elbeuf et Cléon ont été mis en place.

L'objectif de ces stages est d'éviter une exclusion temporaire, tout en faisant réfléchir les jeunes, auteurs d'incivilités répétées, à la gestion non violente des conflits.

Ils ont été conçus à titre expérimental par le chef du service citoyenneté (qui coordonne la MJD d'Elbeuf) et le médiateur scolaire en partenariat avec l'Education Nationale, la Préfecture ainsi que les associations AVIPP (Aide aux Victimes et Information sur les Problèmes Pénaux) et AROEVEN (Association Régionale des Œuvres et Vacances de l'Education Nationale). Chaque stage permet d'accueillir neuf jeunes pendant trois demi-journées.

Cette action a été transférée à la Ville d'Elbeuf pour un montant net de **37 736 €**

- **Programme de Réussite Educative (PRE)** : Le PRE vise à proposer des parcours de réussite personnalisés à des enfants âgés de 2 à 16 ans éprouvant des difficultés scolaires, présentant des signes de fragilité et ne disposant pas d'un environnement favorable à leur réussite.

Le PRE elbeuvien a été transféré à la Ville d'Elbeuf pour un montant net de la subvention Acisé (150 000 €) de **100 698 €**

(Voir détail des calculs au III-3, pages suivantes)

III - 2 - Transfert de la compétence « Solidarité » :

- Dans le domaine de la solidarité, les associations subventionnées par l'ex CAEBS avaient des équivalents sur le territoire rouennais qui relevaient de financements communaux. Dans cette optique, il a été décidé de transférer le financement de ces associations. Les subventions aux associations dont la liste figure ci-dessous sont transférées aux Communes du pôle d'Elbeuf :

A - Subventions aux associations « solidarité » transférées à la Ville d'Elbeuf

Structures	Participation financière
AVIPP	8 500 €
Anim'Action	56 000 €
CIDFF (centre d'information sur les droits des femmes et des familles)	3 600 €
CHI Elbeuf	6 250 €
Centre Social du Puchot	17 000 €
CLIC Répère Age	16 917 €
Club Agir	2 040 €
Triologue	7 140 €
La Passerelle (part provenant du montant de la subvention de 41 000 € ventilée entre les Communes de l'ex CAEBS au prorata de la Population)	12 457 €
Planning Familial	3 500 €
Ligue des Droits de l'Homme	1 040 €
Anciens de la Pile	250 €
Citoyenneté Civisme et Partage	1 000 €
DDEN	400 €
France Alzheimer	725 €
Total "Solidarité"	136 819 €

Concernant l'association « la Passerelle », le soutien est transféré à l'ensemble des communes concernées du pôle d'Elbeuf. Le transfert de charges est réparti en fonction du poids démographique relatif de chacune des 10 communes.

B - Répartition de la subvention de 41 000 € à l'association « la Passerelle » entre les 10 Communes du pôle d'Elbeuf

Communes	Population Totale Municipale (statistique) 2007, applicable en 2010	Répartition de la subvention au prorata de la population
Caudebec-lès-Elbeuf	9 640	7 074,15 €
Cléon	5 701	4 183,58 €
Elbeuf	16 975	12 456,82 €
Freneuse	936	686,87 €
La Londe	2 222	1 630,58 €
Orival	955	700,81 €
Saint-Aubin-lès-Elbeuf	8 097	5 941,85 €
Saint-Pierre-lès-Elbeuf	8 332	6 114,30 €
Sotheville-sous-le-Val	726	532,76 €
Tourville-la-Rivière	2 287	1 678,28 €
	55 871	41 000,00 €

C - Autres soutiens aux associations

Structures	Participation financière	Communes concernées
Ecole des jeunes sapeurs pompiers	3 170 €	Caudebec-lès-Elbeuf
Atelier Singulier	2 000 €	Saint-Aubin-lès-Elbeuf
Enfants Motards d'un jour	750 €	Saint-Pierre-lès-Elbeuf
Total	5 920 €	

III - 3 – Synthèse des transferts de charges Politique de la Ville - solidarité à la Ville d'Elbeuf

Le montant net des transferts de charges reversé à la Ville d'Elbeuf au titre de la compétence Politique de la Ville - solidarité s'élève à **429 301€**.

Elle se répartie entre :

La solidarité **152 535 €** (net)

La MJD **138 332 €** (net)

Le PRE **100 698 €** (net de la subvention Acisé de 150 000 €)

Le médiateur scolaire et les stages citoyenneté : **37 736 €**

Par ailleurs, pour des raisons pratiques, la CREA a continué à assurer la charge du personnel transféré, (Permanent et vacataires PRE) et le fonctionnement du PRE au mois de janvier 2012.

Celle-ci sera donc déduite des moyens transférés à la Commune d'Elbeuf en 2012 uniquement :

- Au titre des charges de personnel « politique de la Ville – Solidarité » pour un montant de : **22 110,91€**

- Au titre des autres dépenses de fonctionnement de la compétence « politique de la Ville – Solidarité » pour un montant de **1 346,20 €**

Ainsi, la charge transférée concernant la compétence Politique de la Ville - solidarité sera en 2012 uniquement de :

429 300,85 €

- 22 110,91 €

- 1 346,20 €

= 405 843,74 €

Transferts de charges Politique de ville - Solidarité : CREA / VILLE ELBEUF

	Bases de calcul	Solidarité	Politique de la ville			Total Solidarité- Politique de la Ville
			MJD	PRE	Médiateur Scolaire Stages citoyenneté	
Charges Directes CREA						
Personnel			60 362 €	166 569 €	24 475 €	251 406 €
Postes financés	1 poste cadre A 0,6 ETP	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	36 000 €
Postes financés	1 poste cadre B 0,45 ETP administratif	4 497 €	4 497 €	4 497 €	4 497 €	17 986 €
Locaux			20 350 €			20 350 €
Fonctionnement du secteur			29 813 €	52 333 €		82 146 €
Amortissements	reprise de matériels & mobiliers	1 362 €	4 150 €			5 512 €
Véhicule	achat neuf & frais		1 477 €	1 477 €	1 477 €	4 430 €
Sous-Total 1			129 648 €	233 875 €		417 830 €
Frais de personnel et charges à caractère général		14 859 €				
Charges indirectes VILLE						
Charges indirectes		1 069 €	9 326 €	16 823 €	2 838 €	30 055 €
Sous-Total 2		15 927 €	138 974 €	250 698 €	42 286 €	447 885 €
Subventions-Prestations						
Subventions		136 819 €				136 819 €
Prestation AVIPP & AROEVEN					1 500 €	1 500 €
Sous-Total 3		136 819 €	- €	- €	1 500 €	138 319 €
TOTAUX		152 746 €	138 974 €	250 698 €	43 786 €	586 204 €
Recettes transférées						
Subvention ACSé				150 000 €		150 000 €
Subvention fonds prévention de la délinquance					6 050 €	6 050 €
Retour sur FCTVA		211 €	642 €			853 €
TOTAUX		211 €	642 €	150 000 €	6 050 €	156 903 €
SOLDE TRANSFERE		152 535 €	138 332 €	100 698 €	37 736 €	

MONTANT TOTAL NET TRANSFERE 429 301 €

IV - Transfert des compétences «Culture» et « sport », des communes du pôle d'Elbeuf

IV - 1 Compétence «Culture»

La CREA a proposé de fonder sa politique culturelle sur :

- 1 – Les équipements culturels et fonds de concours
- 2 – Les manifestations culturelles
- 3 – L'action culturelle

Dans ce cadre, par délibération du 27 juin 2011 ont été définies les activités et les actions culturelles d'intérêt communautaire de la CREA. En conséquence, l'harmonisation des actions et activités culturelles d'intérêts communautaires des EPCI préexistants, implique des restitutions ou transferts partiels de la compétence aux Communes lorsqu'elle ne peut être étendue à l'ensemble du territoire.

Les retours de compétences au titre de la Culture concernent les Communes du territoire du pôle d'Elbeuf et le soutien aux associations culturelles :

Elbeuf :

<u>Associations</u>	<u>Montant des subventions transférées</u>
Ecole de Musique Improvisation Jazz	63 100 €
ADAME	30 780 €
Ensemble Choral	4 000 €
Batterie Fanfare	10 700 €
Orchestre Symphonique de l'Agglomération Elbeuvienne	12 917 €
Lycée Maurois (sur projet)	2 700 €
Total	124 197 €

Elbeuf :

Manifestations	Montant des aides transférées
Film en fête	6 100 €
Reg'Art	13 400 €
	19 500 €

Saint-Aubin les Elbeuf :

Associations	Montant des subventions transférées
Atelier singulier	700 €
Société des artistes	3 600 €
Festival de Noël	39 550 €
Total	43 850 €

IV - 2 - Compétence «Sport»

Les statuts de la CREA prévoient une compétence facultative de l'établissement en matière « d'activités ou actions sportives d'intérêt communautaire ».

Il a été proposé par délibération du Conseil de la CREA du 27 juin 2011, de concentrer les interventions de la CREA en faveur des équipes évoluant au niveau national et des manifestations sportives de niveau au moins national.

Les retours de compétence en matière sportive concernent les Communes du territoire du pôle d'Elbeuf et le soutien aux associations sportives.

Il a été tenu compte de l'évolution du règlement d'aide de la CREA consécutif à la redéfinition du contour de l'intervention communautaire en matière de politique sportive. En effet, le montant du transfert de subvention aux communes concernées a, lorsque cela était nécessaire, été dimensionné de manière à ce que les clubs qui verraient l'aide antérieurement accordée par la CREA plafonnée par le nouveau montant maximum ne voient pas leur subvention diminuer.

Le montant global des transferts de subventions aux activités et aux manifestations sportives s'élève à **189 760 €** dont **75 000 €** pour la Ville d'Elbeuf.

S'ajoute également le transfert d'une salle de Boxe (ex locaux « TTE ») à la Ville d'Elbeuf pour un montant net de **26 429,55 €**.

Le montant global de la charge transférée au titre du sport s'élève à **216 189 €** sur le Pôle d'Elbeuf

Les montants de transferts de charges de la CREA vers la Commune qui en découlent et le détail des montants par clubs concernés figurent dans les tableaux ci-après.

Salle de boxe - Elbeuf

Dépenses	
Fluides	16 779,36
Ménages et fournitures	3 828,00
Petit entretien	3 705,97
Assurance	3 855,00
	28 168,33
Charges indirectes	2 026,00
Recettes	
Recettes panneaux photovoltaïque	3 764,78 €
Solde Transféré	26 429,55 €

SUBVENTIONS ACTIVITES DES CLUBS				
Commune	Objet	Transfert aux communes	Total des transferts par commune	
Saint-Pierre-lès-Elbeuf	ESP Tennis de table (ST Pierre)	22 500 €	24 350 €	
	ESP Badminton (ST Pierre)	1 850 €		
Saint-Aubin-lès-Elbeuf	Saint-Aubin-Tennis Club	5 250 €	64 160 €	
	Club Voile Saint-Aubin	8 600 €		
	Saint-Aubin Football Club	13 000 €		
	CORE Rugby	29 160 €		
	CORE Volley	3 100 €		
	Club subaquatique	2 350 €		
	Canoë Kayak	2 700 €		
Elbeuf	Ring de l'Agglo d'Elbeuf (Elbeuf)	2 000 €	42 100 €	
	ALB Hand-ball (Elbeuf)	5 000 €		
	NR Gym (Elbeuf)	31 500 €		
	Manta Club	3 600 €		
Caudebec-lès-Elbeuf	RCC Football (Caudebec)	15 300 €	15 300 €	
	Atlantis	1 250 €		
Tourville-la-Rivière	sous total	147 160 €		

SUBVENTIONS MANIFESTATIONS			
Commune	objet	Transfert aux communes	Total des transferts par commune
Caudebec-lès-Elbeuf	Championnat inter-régional sport adapté - Caudebec	500 €	3 500 €
	Rallye Kait-Bec	3 000 €	
Saint-Aubin-lès-Elbeuf Elbeuf	Tournoi de tennis sur les 10 communes du PPE - St Aubin	1 000 €	1 000 €
	Grand prix de la ville d'Elbeuf - Pétanque - Elbeuf	1 000 €	
	Manifestation découverte du basket - Elbeuf	700 €	
	"Trophée de Normandie" pétanque - - Elbeuf	700 €	
	"Tour de Normandie cycliste " Elbeuf	4 700 €	
	"Parcours du coeur" Elbeuf	3 700 €	
	"Elbeuf sur fête " Elbeuf	20 600 €	
	Action foot citoyen	500 €	
	Boucle de seine	1 000 €	
Saint-Pierre-lès-Elbeuf	Tournoi inter régional de tennis de table - St Pierre	1 500 €	2 000 €
	inter zone champ de France de Roller skating - St Pierre	500 €	
Tourville-la-Rivière	Tournoi inter-départemental de judo - Tourville	400 €	3 200 €
	"la Tourvillaise" - course - Tourville	1 800 €	
	Tournoi intercommunal de pétanque - Tourville	400 €	
	Tournoi intercommunal tir à l'arc - Tourville	400 €	
	Tournoi intercommunal de basket - Tourville	200 €	
	sous total	42 600 €	

Synthèse des retours de subvention « Sport » vers les Communes du pôle d'Elbeuf

COMMUNES	Subvention activités des clubs	Subventions manifestations	Total
Caudebec-lès-Elbeuf	15 300 €	3 500 €	18 800 €
Cléon			- €
Elbeuf	42 100 €	32 900 €	75 000 €
Freneuse			- €
La Londe			- €
Orival			- €
Saint-Aubin-lès-Elbeuf	64 160 €	1 000 €	65 160 €
Saint-Pierre-lès-Elbeuf	24 350 €	2 000 €	26 350 €
Sotheville-sous-le-Val			- €
Tourville-la-Rivière	1 250 €	3 200 €	4 450 €
TOTAUX	147 160 €	42 600 €	189 760 €

IV - 3 - Synthèse des transferts de charges au titre du Sport et de la Culture de la Ville d'Elbeuf

Transferts de charges Sport-Culture : CREA / VILLE ELBEUF

Dépenses transférées	Bases de calcul	Sport	Culture	Total Général
Charges Directes CREA				
Salle de Boxe	Fonctionnement	28 168 €		28 168 €
Sous-Total 1		28 168 €	- €	28 168 €
Charges Indirectes VILLE				
Charges indirectes		2 026 €	- €	2 026 €
Sous-Total 2		30 194 €	- €	- €
Subventions		75 000 €	124 197 €	199 197 €
Aides transférées	Film en Fête & Reg'Arts		19 500 €	19 500 €
Sous-Total 3				218 697 €
TOTAUX				
		105 194 €	143 697 €	248 891 €

Recettes transférées				
	Recettes panneaux photovoltaïques (salle de boxe)	3 765 €		3 765 €
TOTAUX		3 765 €	- €	3 765 €

SOLDE TRANSFERE	101 429 €	143 697 €
------------------------	------------------	------------------

MONTANT NET TRANSFERE	245 126,15 €
------------------------------	---------------------

V - Transfert du Ludisports 76 : Communes du pôle de Duclair et du pôle d'Elbeuf

Mis en place par le Département de Seine-Maritime, le dispositif Ludisports 76 s'adresse aux enfants de 6 à 11 ans, scolarisés à l'école élémentaire, pour la découverte des activités physiques et sportives sur le temps périscolaire.

Depuis la fusion et dans le cadre des "intérêts communautaires existants", la CREA a pris en charge la coordination du Ludisports 76, pour les Communes qui participent au dispositif sur le pôle d'Elbeuf et le pôle de Duclair.

Parallèlement, cette action existant aussi sur le territoire de l'ex-CAR est gérée directement par les communes intéressées.

Afin de nous permettre de finaliser l'harmonisation des pratiques sur le meilleur niveau d'intervention du Ludisports, **la décision a été prise de transférer aux Communes concernées à la rentrée 2012** et donc de prolonger jusqu'au 30 juin 2012 la gestion par la CREA de ce dispositif.

Cela se concrétise par la mise en place d'une convention de partenariat entre la CREA et le Département de Seine-Maritime pour l'année scolaire 2011/2012 qui précise notamment les missions, les responsabilités et les compétences de chaque partie.

Le coût de la coordination du dispositif sur l'année scolaire 2010-2011 s'est élevé à **39 061 €** sur le Pôle de proximité de Duclair (347 adhérents) et à **33 021 €** (272 adhérents), sur le Pôle de proximité d'Elbeuf.

Concernant les recettes, une aide à l'encadrement est versée par le Département. Toutefois, celle-ci est en diminution. Elle est passée de **20 € à 10 €** par heure d'encadrement à la rentrée scolaire 2011. Par ailleurs, une participation des familles a été fixée à 5 € par adhérent.

Transferts de charges

Il est proposé d'évaluer la charge sur l'année scolaire 2010-2011 et les recettes sur l'année civile 2011 au cours de laquelle la participation du Conseil général est passée de 20 € à 10 € à la rentrée de l'année scolaire 2011-2012.

Le montant de la charge nette transférée serait alors de :

	Charges	Recettes : 2 trim. à 20 €/h et 1 trim. à 10 € et participation des familles 5€/adhérent	Coût net proposé pour la CLETC
Coût PPD sur 2011	39 061,20	15 303,33	23 757,87
Coût PPE sur 2011	33 021,32	13 460,00	19 561,32
Totaux	72 082,52	28 763,33	43 319,19

Par ailleurs, compte tenu de la prolongation du dispositif par la CREA jusqu'à juin 2012, la prise de compétence effective des communes ne se fera qu'au 1^{er} septembre 2012.

Les montants transférés au titre de l'année 2012 uniquement seront donc versés au prorata soit 4 mois (sur 10 mois) correspondant à la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2012.

Le détail des montants par Commune figure dans les tableaux ci-après pour l'année 2012 et à partir de 2013.

Détail par Commune des charges nettes transférées sur le Pôle de proximité d'Elbeuf (PPE) au titre du Ludisports 76
(Versement à la Commune).

Communes	Charges nettes transférées A partir de 2013	Charges nettes transférées en 2012 (septembre à décembre 2012)
La Londe	2 900,17 €	1 160,07 €
Caudebec-lès-Elbeuf	5 239,31 €	2 095,72 €
Orival	1 687,30 €	674,92 €
Freneuse	1 696,55 €	678,62 €
Sotteville-sous-le Val	1 876,64 €	750,66 €
St-Aubin lès Elbeuf	2 331,02 €	932,41 €
St-Pierre lès Elbeuf	3 830,33 €	1 532,13 €
Total	19 561,32 €	7 824,53 €

**Détail par Commune charges nettes transférées sur le Pôle de Proximité de Duclair (PPD) au titre du Ludisports 76:
(Versement à la Commune)**

Communes	Charges nettes transférées A partir de 2013	Charges nettes transférées en 2012 (septembre à décembre 2012)
Anneville-Ambourville	1 657,46 €	662,99 €
Bardouville	842,24 €	336,89 €
Berville-sur-Seine	1 703,65 €	681,46 €
Duclair	3 178,77 €	1 271,51 €
Epinay-sur-Duclair	1 661,48 €	664,59 €
Hénouville	1 774,47 €	709,79 €
Jumièges	1 874,80 €	749,92 €
Mesnil-sous-Jumièges	784,25 €	313,70 €
Quevillon	1 644,80 €	657,92 €
Ste-Marguerite-sur-Duclair	1 703,71 €	681,49 €
St-Martin-de-Boscherville	1 716,81 €	686,72 €
Saint-Paër	1 769,47 €	707,79 €
St-Pierre-de-Varengville	1 799,80 €	719,92 €
Yville-sur-Seine	1 646,15 €	658,46 €
Total	23 757,87 €	9 503,15 €

VI - Transfert de la compétence voirie

Dans le cadre de ses compétences optionnelles, la CREA a retenu la compétence « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ».

Au titre de la voirie communale, l'ex Communauté de Communes Seine-Austreberthe intégrait la globalité des voies communales, pour la partie fil d'eau à fil d'eau, sur ses 14 communes.

Dans une logique d'égalité de traitement, il avait donc été envisagé une première phase d'extension de définition de l'intérêt communautaire voirie à l'ensemble des voiries communales des 45 communes de l'agglomération bénéficiant des dispositions du 12°) de l'article 5.3 des statuts de la CREA.

A cet effet, un travail d'analyse, tant technique que financier, a été mené au premier semestre 2011. Ce travail, mené en concertation avec les communes, n'a pas permis de conclure à la mise en œuvre d'une extension de la compétence voirie sur le périmètre des voies communales de ces 45 communes. Le périmètre des voies communales n'a donc pas été retenu comme composante de la définition de l'intérêt communautaire voirie.

En revanche, et dans le cadre de la poursuite de la concertation avec les 45 communes, il est envisagé de mettre en place un dispositif de mutualisation de moyens entre la CREA et les communes.

Afin de définir un intérêt communautaire homogène sur le nouveau territoire de la CREA, il convenait donc d'abroger les délibérations de l'ex Communauté de l'Agglomération Rouennaise et de l'ex Communauté de Communes Seine-Austreberthe dont la CREA a repris les droits et obligations et de définir un nouveau périmètre d'intérêt communautaire pour la compétence voirie (délibération du Conseil de la CREA du 12 décembre 2011).

La conséquence de ce nouveau périmètre, est un retour de la compétence voirie vers les communes sur le territoire du pôle de Duclair

Ce retour de compétence doit se traduire par la réaffectation à chacune des communes d'un budget relatif à la compétence voirie. Le montant de la charge nette globale transférée s'éleve à **989 121 €** (voir le détail des montants par commune dans le tableau joint).

Il est proposé d'adosser cette répartition à un paramètre en lien direct avec l'objet « voirie communale » et de répartir le budget au prorata des mètres linéaires de voies de chacune des 14 communes du pôle de Duclair. Le linéaire de voirie pris en compte correspond à celui identifié dans le cadre du travail technique mené pour la réflexion sur le transfert.

Répartition de la charge transférée au titre de la Voirie par Commune du pôle de proximité de Duclair

	Mètres linéaires de voirie (Source : Audit Technique)	Répartition de l'enveloppe budgétaire au prorata des mètres linéaires HT	Répartition de l'enveloppe budgétaire au prorata des mètres linéaires TTC	Récupération au FCTVA (15,482%)	Charge nette transférée
ANNEVILLE	28 649	114 964,86 €	137 497,97 €	17 798,86 €	119 699,11 €
AMBOURVILLE					
BARDOUVILLE	10 107	40 558,13 €	48 507,52 €	6 279,21 €	42 228,31 €
BERVILLE SUR SEINE	8 803	35 325,34 €	42 249,10 €	5 469,07 €	36 780,04 €
DUCLAIR	30 709	123 231,38 €	147 384,73 €	19 078,68 €	128 306,05 €
EPINAY SUR DUCLAIR	11 391	45 710,66 €	54 669,95 €	7 076,92 €	47 593,02 €
HENOUVILLE	14 740	59 149,78 €	70 743,13 €	9 157,57 €	61 585,57 €
JUMIEGES	25 000	100 321,87 €	119 984,96 €	15 531,83 €	104 453,13 €
MESNIL SOUS					
JUMIEGES	8 252	33 114,24 €	39 604,64 €	5 126,75 €	34 477,89 €
QUEVILLON	2 731	10 959,16 €	13 107,16 €	1 696,70 €	11 410,46 €
STE					
MARGUERITE/DUCLAIR	17 703	71 039,93 €	84 963,75 €	10 998,40 €	73 965,35 €
ST MARTIN DE					
BOSCHERVILLE	16 384	65 746,94 €	78 633,34 €	10 178,94 €	68 454,40 €
SAINTE PAER	32 835	131 762,75 €	157 588,25 €	20 399,51 €	137 188,74 €
ST PIERRE DE					
VARENCEVILLE	22 330	89 607,50 €	107 170,57 €	13 873,03 €	93 297,54 €
YVILLE SUR SEINE	7 104	28 507,46 €	34 094,93 €	4 413,53 €	29 681,40 €
TOTAL GENERAL	236 738	950 000,00 €	1 136 200,00 €	147 079,00 €	989 121,00 €

VII - Transfert des offices du Tourisme de Duclair et de Jumièges.

CONTEXTE

La CREA, riche d'atouts naturels, patrimoniaux et événementiels indéniables a décidé d'initier une stratégie en matière touristique lui permettant d'assurer un développement pertinent de son territoire, de promouvoir l'emploi local et de renforcer son rayonnement extérieur.

Son action porte à la fois sur des opérations d'aménagement, afin de compléter l'offre en matière d'équipements touristiques structurants, et sur la mise en place d'une politique d'accueil et de promotion.

A cet effet, la CREA a choisi de se doter d'un Office de Tourisme intercommunal, outil incontournable dans l'organisation touristique du territoire et dans la mise en œuvre de son plan d'actions.

En application de l'article 5.3.9 de ses statuts, la CREA exerce ainsi la compétence de « création et gestion des offices du tourisme en vue notamment de la création et de la gestion d'un office du tourisme communautaire assurant les missions d'accueil, d'information, de commercialisation de produits touristiques, de promotion touristique du territoire de la communauté ».

Il existait sur le territoire de la CREA 4 offices de tourisme situées à Rouen, Elbeuf, Duclair et Jumièges. Ceux d'Elbeuf et Rouen avaient d'ores et déjà une vocation intercommunale.

Le transfert résultant de cette prise de compétence s'applique donc uniquement aux communes de Duclair et Jumièges.

ORGANISATION DES OFFICES DE TOURISME TRANSFERES

En application de l'article L133-3 du Code du Tourisme, l'Office de Tourisme assure les missions d'accueil, d'information, de promotion et de coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local. Il peut également être autorisé à commercialiser des prestations de services touristiques.

Duclair

A Duclair, la commune avait délégué à l'Association Maison du Tourisme, les missions dévolues à un Office de Tourisme, en lui mettant à disposition deux agents et un bâtiment situé 227 avenue du Président Coty.

La Maison du Tourisme de Duclair a été transférée à la CREA, par délibération du Conseil du 17 octobre 2011, au 1^{er} novembre 2011.

Jumièges

Pour l'exercice de la compétence tourisme, la Commune de Jumièges versait une subvention à son Office de Tourisme constitué en association et lui mettait à disposition un espace au sein d'un bâtiment lui appartenant situé rue Guillaume le Conquérant à Jumièges.

Le transfert de l'office de Tourisme, décidé par délibération du Conseil du 12 décembre 2011 est effectif depuis le 1^{er} janvier 2012.

TRANSFERT DE CHARGES A LA CREA

• EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Le transfert de la compétence « création et gestion des offices du tourisme en vue notamment de la création et de la gestion d'un office du tourisme communautaire assurant les missions d'accueil, d'information, de commercialisation de produits touristiques, de promotion touristique du territoire de la communauté » induit le transfert des charges relatives à l'exercice de cette compétence. Il convient de recenser les charges communales liées à cette compétence (le détail figure dans un tableau en annexes).

Par ailleurs, à **Duclair**, le transfert implique la mise à disposition à titre gratuit du bâtiment abritant l'Office de Tourisme, celui-ci étant lié à l'exercice de la compétence transférée.

Désormais, la Communauté assumera donc l'ensemble des droits et obligations du propriétaire (à l'exception de celui d'aliéner le bien).

A **Jumièges**, le transfert comporte la mise à disposition d'une partie d'un ensemble immobilier abritant l'Office de Tourisme, celui-ci n'étant pas exclusivement lié à l'exercice de la compétence transférée. Un prorata des charges de fonctionnement attachées à ce bâtiment a donc été effectué sur la base des surfaces occupées qui représentent 34% de l'ensemble immobilier (hors combles).

- **EVALUATION DES RECETTES TRANSFEREES :**

La taxe de séjour peut être mise en place par un EPCI réalisant des actions de promotion en faveur du tourisme, et s'applique aux hébergements à titre onéreux. La CREA a donc étendu l'application de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2011 à l'ensemble de son territoire par délibération du 18 octobre 2010. Elle se substitue à celle des communes concernées à compter du 1^{er} janvier 2011.

Parmi l'ensemble des communes de la CREA, seule celle de **Jumièges** percevait encore une taxe de séjour. Il a été tenu compte de la recette transférée qui vient atténuer les charges. Par ailleurs, un rattrapage est effectué sur l'AC 2012 au titre de l'année 2011 au cours de laquelle la CREA a perçu la taxe de séjour.

IMPACT SUR L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA COMMUNE DE DUCLAIR

Le montant de la charge nette transférée est de : **53 477,62 €** (à compter de l'année 2013).

Pour l'année 2012 uniquement le montant de la charge transférée venant en déduction de l'attribution de compensation de la Commune de Duclair sera corrigé du transfert de l'équipement et des charges afférentes en cours d'année 2011 du 1^{er} novembre 2011 au 31/12/2011. Ainsi l'attribution de compensation est minorée de 2/12 de la charge transférée soit **10 706,02 €**.

Le montant de la charge nette transférée pour l'année 2012 uniquement est de : **64 183,64 € (53 477,62 + 10 706,02€)**

IMPACT SUR L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA COMMUNE DE JUMIEGES

Le montant de la charge nette transférée à compter de l'année 2013 est de : **31 260,60 €**

Pour l'année 2012 uniquement le montant de la charge transférée venant en déduction de l'attribution de compensation de la Commune de Jumièges sera minoré de la taxe séjour perçue par la CREA depuis le 1^{er} janvier 2011.

Cette taxe est estimée à partir de la moyenne des taxes de séjour de 2008 à 2010 soit **13 405,67 €**

Le montant de la charge nette transférée pour l'année 2012 uniquement est de : **17 854,94 € (31 260,60-13 405,67 €)**

Voir le détail des calculs en annexe

VIII- Synthèse globale des transferts de charges des Communes du pôle de proximité d'Elbeuf en 2012 et 2013

Les montants de charges transférées proposées, venant majorer les attributions de compensation des communes du pôle de proximité d'Elbeuf en 2012 sont les suivants :

SYNTHESE DES TRANSFERTS DE CHARGES DU POLE DE PROXIMITE D'ELBEUF ANNEE 2012

Commune	Politique de la Ville-Solidarité	Sport	Culture	Dispositif Ludisports	Total
Caudebec-lès-Elbeuf	10 244,15 €	18 800,00 €		2 095,72 €	31 139,87 €
Cléon	4 183,58 €				4 183,58 €
Elbeuf	405 843,74 €	101 429,00 €	143 697,00 €		650 969,74 €
Freneuse	686,87 €			678,62 €	1 365,49 €
La Londe	1 630,58 €			1 160,07 €	2 790,65 €
Orival	700,81 €			674,92 €	1 375,73 €
Saint-Aubin-lès-Elbeuf	7 941,85 €	65 160,00 €	43 850,00 €	932,41 €	117 884,26 €
Saint-Pierre-lès-Elbeuf	6 864,30 €	26 350,00 €		1 532,13 €	34 746,43 €
Sotteville-sous-le-Val	532,76 €			750,66 €	1 283,42 €
Tourville-la-Rivière	1 678,28 €	4 450,00 €			6 128,28 €
	440 306,92 €	216 189,00 €	187 547,00 €	7 824,53 €	851 867,45 €

Les montants de charges transférées proposées, venant majorer les attributions de compensation des communes du pôle de proximité d'Elbeuf à partir de 2013 sont les suivants. Ils tiennent compte de l'évolution de la charge transférée concernant le Ludisports 76 (année pleine de fonctionnement) :

SYNTHESE DES TRANSFERTS DE CHARGES DU POLE DE PROXIMITE D'ELBEUF ANNEE 2013

Commune	Politique de la Ville-Solidarité	Sport	Culture	Dispositif Ludisports	Total
Caudebec-lès-Elbeuf	10 244,15 €	18 800,00 €		5 239,31 €	34 283,46 €
Cléon	4 183,58 €				4 183,58 €
Elbeuf	429 301,00 €	101 429,00 €	143 697,00 €		674 427,00 €
Freuse	686,87 €			1 696,55 €	2 383,42 €
La Londe	1 630,58 €			2 900,17 €	4 530,75 €
Orival	700,81 €			1 687,30 €	2 388,11 €
Saint-Aubin-lès-Elbeuf	7 941,85 €	65 160,00 €	43 850,00 €	2 331,02 €	119 282,87 €
Saint-Pierre-lès-Elbeuf	6 864,30 €	26 350,00 €		3 830,33 €	37 044,63 €
Sotheville-sous-le-Val	532,76 €			1 876,64 €	2 409,40 €
Tourville-la-Rivière	1 678,28 €	4 450,00 €			6 128,28 €
	463 764,18 €	216 189,00 €	187 547,00 €	19 561,32 €	887 061,50 €

IX - Synthèse globale des transferts de charges des Communes du pôle de proximité de Duclair en 2012 et 2013

Les montants de charges transférées proposées, venant majorer les attributions de compensation des communes du pôle de proximité de Duclair en 2012 sont les suivants :

SYNTHESE DES TRANSFERTS DE CHARGES DU POLE DE PROXIMITE de DUCLAIR EN 2012

Commune	Tourisme	Dispositif Ludisports	Voirie	Total
Anneville-Ambourville		662,99 €	119 699,11 €	120 362,10 €
Bardouville		336,89 €	42 228,31 €	42 565,20 €
Berville-sur-Seine		681,46 €	36 780,04 €	37 461,50 €
Duclair	- 64 183,64 €	1 271,51 €	128 306,05 €	65 393,92 €
Épinay-sur-Duclair		664,59 €	47 593,02 €	48 257,61 €
Hérouville		709,79 €	61 585,57 €	62 295,36 €
Jumièges	- 17 854,94 €	749,92 €	104 453,13 €	87 348,11 €
Le Mesnil-sous-Jumièges		313,70 €	34 477,89 €	34 791,59 €
Quevillon		657,92 €	11 410,46 €	12 068,38 €
Sainte-Marguerite-sur-Duclair		681,49 €	73 965,35 €	74 646,84 €
Saint-Martin-de-Boscherville		686,72 €	68 454,40 €	69 141,12 €
Saint-Paër		707,79 €	137 188,74 €	137 896,53 €
Saint-Pierre-de-Varengville		719,92 €	93 297,54 €	94 017,46 €
Yville-sur-Seine		658,46 €	29 681,40 €	30 339,86 €
	- 82 038,58 €	9 503,15 €	989 121,01 €	916 585,58 €

Les montants de charges transférées proposées, venant majorer les attributions de compensation des communes du pôle de proximité de Duclair à partir de 2013 sont les suivants. Ils tiennent compte de l'évolution de la charge transférée pour les offices de tourisme de Jumièges et de Duclair ainsi que du Ludisports 76 (année pleine de fonctionnement):

SYNTHESE DES TRANSFERTS DE CHARGES DU POLE DE PROXIMITE de DUCLAIR EN 2013

Commune	Tourisme	Dispositif Ludisports	Voirie	Total
Anneville-Ambourville		1 657,46 €	119 699,11 €	121 356,57 €
Bardouville		842,24 €	42 228,31 €	43 070,55 €
Berville-sur-Seine		1 703,65 €	36 780,04 €	38 483,69 €
Duclair	- 53 477,62 €	3 178,77 €	128 306,05 €	78 007,20 €
Épinay-sur-Duclair		1 661,48 €	47 593,02 €	49 254,50 €
Hénouville		1 774,47 €	61 585,57 €	63 360,04 €
Jumièges	- 31 260,60 €	1 874,80 €	104 453,13 €	75 067,33 €
Le Mesnil-sous-Jumièges		784,25 €	34 477,89 €	35 262,14 €
Quevillon		1 644,80 €	11 410,46 €	13 055,26 €
Sainte-Marguerite-sur-Duclair		1 703,71 €	73 965,35 €	75 669,06 €
Saint-Martin-de-Boscherville		1 716,81 €	68 454,40 €	70 171,21 €
Saint-Paër		1 769,47 €	137 188,74 €	138 958,21 €
Saint-Pierre-de-Varengueville		1 799,80 €	93 297,54 €	95 097,34 €
Yville-sur-Seine		1 646,15 €	29 681,40 €	31 327,55 €
	- 84 738,22 €	23 757,86 €	989 121,01 €	928 140,65 €

X - Transfert de la compétence label « Villes et Pays d'Art et d'Histoire » VPAH de la ville de Rouen à la CREA

Le ministère de la Culture et de la Communication assure depuis 1985, dans le cadre d'un partenariat avec les collectivités territoriales, la mise en œuvre d'une politique de valorisation du patrimoine et de sensibilisation à l'architecture, concrétisée par l'attribution du label "Ville ou Pays d'art et d'histoire".

Par délibération du 27 juin 2011, le Conseil de la CREA a reconnu d'intérêt communautaire la conception, l'organisation et la mise en œuvre des actions menées au titre du Label "Villes et Pays d'Art et d'Histoire" (VPAH). Lors du Conseil National des Villes et Pays d'art et d'histoire, réuni le 17 novembre dernier, la CREA a soutenu son projet d'extension du Label "VPAH" à l'ensemble de ses 71 communes.

Suite à l'avis favorable du Conseil National à la candidature de la CREA, le Ministère de la Culture et de la Communication a attribué le Label "VPAH" au territoire de la CREA.

Onze Communes de la CREA étaient déjà concernées par le label "Villes et Pays d'Art et d'Histoire". La Ville de Rouen le possède depuis 2002, le territoire elbeuvien depuis 2008, suite à l'extension du label obtenu par la Ville d'Elbeuf en 2004, couvrant ainsi les Communes d'Elbeuf, Caudebec-lès-Elbeuf, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Orival, La Londe, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Cléon, Freneuse, Sotteville-sous-le-Val et Tourville-la-Rivière.

La ville de Rouen a effectué en concertation avec la CREA un découpage des missions VPAH menées dans le cadre de son action culturelle.

- Charges de personnel

La part consacrée au label est évaluée à 1,7 équivalent temps plein (ETP), se décomposant comme suit :

- 40 % pour l'animatrice de l'architecture et du patrimoine, pour la définition du programme « Laissez-vous conter... », la rédaction des publications et les relations avec les conférenciers (encadrement de l'équipe)
- 50 % pour la médiatrice culturelle, sur des missions de conception, préparation et médiation des ateliers jeune public, d'accompagnement des conférenciers et de participation au programme « Laissez-vous conter Rouen »
- 80% pour la coordinatrice pédagogique, intervenant sur la préparation des supports pédagogiques, les inscriptions et la coordination des ateliers à destination des scolaires.

Les agents des services de la Ville de Rouen mis à disposition de la CREA demeurent statutairement salariés de la Ville de Rouen, dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs. Ils sont mis à la disposition de la CREA par voie conventionnelle.

- Actions

Conformément à la convention conclue avec le Ministère de la Culture et de la Communication, Rouen, Ville d'art et d'histoire s'était engagée dans les actions suivantes :

- organiser un service d'animation de l'architecture et du patrimoine composé d'un personnel qualifié agréé par le ministère de la Culture et de la Communication, notamment d'une animatrice de l'architecture et du patrimoine et de guides conférenciers,
- développer toute l'année, un programme de visites-découvertes et de conférences "Laissez-vous conter Rouen" à destination des habitants et des touristes,
- mettre en place une offre d'ateliers pédagogiques pour le jeune public sur et hors temps scolaire.

- proposer des actions organisées en relation avec l'actualité nationale et locale de l'architecture et du patrimoine (Journées européennes du patrimoine ...),

- assurer la communication et la promotion de l'architecture et du patrimoine de la ville.

Ainsi les charges transférées identifiées au titre du Label "Villes et Pays d'Art et d'Histoire" sont les suivantes :

- Dépenses des activités : 59.500 €
- Dépenses de personnel : 70.840,06 €
- Dépenses sur les locaux et charges de structure : 8.019 €

TOTAL DEPENSES : 138.359,06 €

- Recettes billetterie : 15.119,10 €
- Recettes DRAC : 15.000 €

TOTAL RECETTES : 30.119,10 €

La charge nette transférée est de **108.239,96 €.**

La prise en compte du transfert de compétence est effective au 1^{er} février 2012, il sera donc pris en compte à hauteur de 11/12^{ème} dans l'attribution de compensation 2012 : **99.219,96 €** au lieu de 108.239,96 € **pour 2012 uniquement.**

SYNTHESE DES CHARGES TRANSFEREES AU TITRE DU LABEL VILLE ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

DEPENSES ET RECETTES

Budget Ville consacré au Label VPAH

	DEPENSES
Actions	
Raconte-moi Rouen (scolaires)	17 500,00 €
Hors temps scolaire	10 000,00 €
Programme Laissez-vous conter	10 000,00 €
Journées du Patrimoine	15 000,00 €
Communication	7 000,00 €
TOTAL	59 500,00 €

	DEPENSES
Personnels	
Attaché de conservation du patrimoine (40%)	18 717,57 €
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (50%)	17 155,09 €
Rédacteur principal (80%)	34 967,40 €
Total Postes mis à disposition	70 840,06 €

	DEPENSES
Locaux et matériels (charges de structures)	
Total locaux et matériels	8 019 €

	RECETTES
Subventions et recettes billetterie	
Subvention DRAC	15 000,00 €
Billetterie	15 119,10 €
Total	30 119,10 €

SODE DES CHARGES TRANSFEREES	108 239,96 €
-------------------------------------	---------------------

ANNEXES

Annexe 1 - Les principes et le cadre juridique de l'évaluation des charges

La loi distingue deux types de charges :

1) Les charges de fonctionnement, non liées à un équipement.

Elles sont évaluées selon le **budget de l'exercice précédent** ou une **moyenne des derniers comptes administratifs** précédant le transfert. La période de référence est fixée par la commission locale d'évaluation des charges. Cette latitude donnée par le législateur permet de recenser les dépenses et recettes sur une période plus significative et de limiter les effets conjoncturels liés aux dépenses exceptionnelles sur une année.

2) Les charges de fonctionnement liées à des équipements.

Elles sont calculées sur la base **d'un coût moyen annualisé** de l'ensemble des dépenses afférentes au bien pendant toute la durée de sa « vie ». Ce coût intègre, le **coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement**, le cas échéant si cela est plus pertinent son coût de renouvellement, des charges financières (intérêts des emprunts), ainsi que les dépenses d'entretien.

Le coût des dépenses transférées est réduit, des **ressources** afférentes à ces charges.

Annexe 2 - Tableaux de calcul des charges transférées

- Ludisports 76
- Offices du tourisme de Duclair et de Jumièges

Ludisports 76 / Année scolaire 2010 - 2011 : Répartition nb heures et de kms P.P.E réel

	La Londe		Caudebec-lès-Elbeuf		Orival		Freneuse		Soiteville-sous-le-Val		Saint-Aubin-lès-Elbeuf		Saint-Pierre-lès-Elbeuf		Total nb kms	
	Nb hs	Nb Kms	Nb h	Nb Kms	Nb h	Nb kms	Nb h	Nb kms	Nb h	Nb kms	Nb h	Nb kms	Nb h	Nb kms		
1e trimestre	41	78	66	1350	19	236	20	379	21	572	31	222	45	119	243	2956
2e trimestre	51	102	75	1498	26	506	26	540	26	704	39	325	65	949	308	4624
3e trimestre	30	60	44	882	15	420	14	280	16	364	22	210	34	844	175	3060
Total	122	240	185	3730	60	1162	60	1199	63	1640	92	757	144	1912	726	10 640

Coût dispositif LS 76 par commune / Année scolaire 2010 - 2011 et recettes 2011

	Nb heures	Frais encadrement	Nb Kms	Frais kms	Total
La Londe	122	5 102,04 €	240	60,00 €	5 162,04 €
Caudebec-lès-Elbeuf	185	7 736,70 €	3730	932,50 €	8 669,20 €
Orival	60	2 509,20 €	1 162	290,50 €	2 799,70 €
Freneuse	60	2 509,20 €	1 199	299,75 €	2 808,95 €
Soiteville sous-le-Val	63	2 634,66 €	1 640	410,00 €	3 044,66 €
St-Aubin-lès-Elbeuf	92	3 847,44 €	757	189,25 €	4 036,69 €
St-Pierre-lès-Elbeuf	144	6 022,08 €	1 912	478,00 €	6 500,08 €
Total	726	30 561,32 €	10 640	2 660,00 €	33 021,32 €

	Recettes 20 €/heure x 2/3	Recettes 10 €/heure x 1/3	Participation des familles 5€/adhérent	TOTAL Recettes 2011
La Londe	1 626,67 €	406,67 €	228,54 €	2 261,87 €
Caudebec-lès-Elbeuf	2 466,67 €	616,67 €	346,56 €	3 429,89 €
Orival	800,00 €	200,00 €	112,40 €	1 112,40 €
Freneuse	800,00 €	200,00 €	112,40 €	1 112,40 €
Soiteville sous-le-Val	840,00 €	210,00 €	118,02 €	1 168,02 €
St-Aubin-lès-Elbeuf	1 226,67 €	306,67 €	172,34 €	1 705,67 €
St-Pierre-lès-Elbeuf	1 920,00 €	480,00 €	269,75 €	2 669,75 €
Total	9 680,00 €	2 420,00 €	1 360,00 €	13 460,00 €

Communes	Charges nettes transférées	Charges nettes de septembre à décembre 2012 (4/10)
La Londe	-2 800,17 €	-1 160,07 €
Caudebec les Elbeuf	-5 239,31 €	-2 095,72 €
Orival	-1 687,30 €	-674,92 €
Freneuse	-1 696,55 €	-678,62 €
Soiteville sous le Val	-1 876,64 €	-750,66 €
St Aubin les Elbeuf	-2 331,02 €	-932,41 €
St Pierre les Elbeuf	-3 830,33 €	-1 532,13 €
Total	-19 561,32 €	-7 824,53 €

Ludisports 76 / Année scolaire 2010 - 2011 / Répartition nb heures et de kms par commune PPD (estimation)

	Annville-Ambourville		Bardouville		Berville-sur-Seine		Ducclair		Epiney-sur-Ducclair		Hérouville		Jumièges		Mésnil-sous-Jumièges		Quevillon		St-Martin-de-Boscherville		St-Martin-de-Boscherville		St-Pierre-de-Varengueville		Yville-sur-Seine		
	Nb km	Nb km	Nb km	Nb km	Nb km	Nb km	Nb km	Nb km	Nb km	Nb km	Nb km	Nb km	Nb km	Nb km	Nb km	Nb km	Nb km	Nb km	Nb km	Nb km	Nb km	Nb km	Nb km	Nb km	Nb km	Nb km	Nb km
1er trimestre	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300
2 ^{ème} trimestre	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300
3 ^{ème} trimestre	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240
Total	930	930	930	930	930	930	930	930	930	930	930	930	930	930	930	930	930	930	930	930	930	930	930	930	930	930	930

Coût dispositif LS 76 par commune / Année scolaire 2010 - 2011 et Recettes 2011

	Nb heures	Frais d'encadrement (1)	Frais de déplacement (2)	Total (1+2)	Recettes 206/heure x 2/3	Recettes 106/heure x 1/3	Participation des familles 56/adhérent	Nombre d'adhérents	Total Recettes 2011	Communes	Charges nettes	Charges nettes de septembre à décembre 2012 (4/10)
Annville-Ambourville	61	2 551,63 €	232,50 €	2 784,13 €	813,33	203,33	110,00	22	1 126,67	Annville-Ambourville	-1 657,46 €	-662,89 €
Bardouville	29	1 213,07 €	217,50 €	1 430,57 €	368,67	96,67	105,00	21	588,33	Bardouville	-842,24 €	-338,88 €
Berville-sur-Seine	56	2 342,48 €	409,50 €	2 751,98 €	746,67	186,67	115,00	23	1 048,33	Berville-sur-Seine	-1 703,65 €	-661,46 €
Ducclair	118	4 835,94 €	424,50 €	5 260,44 €	1 573,33	393,33	215,00	43	2 181,67	Ducclair	-3 178,77 €	-1 271,51 €
Epiney-sur-Ducclair	55	2 300,65 €	412,50 €	2 713,15 €	733,33	183,33	135,00	27	1 051,67	Epiney-sur-Ducclair	-1 661,48 €	-664,59 €
Hérouville	58	2 426,14 €	435,00 €	2 861,14 €	773,33	193,33	120,00	24	1 036,67	Hérouville	-1 774,47 €	-708,79 €
Jumièges	60	2 509,80 €	450,00 €	2 959,80 €	800,00	200,00	85,00	17	1 085,00	Jumièges	-1 874,80 €	-749,92 €
Mésnil-sous-Jumièges	28	1 087,58 €	185,00 €	1 272,58 €	346,67	86,67	65,00	13	498,33	Mésnil-sous-Jumièges	-784,25 €	-313,70 €
Quevillon	60	2 509,80 €	225,00 €	2 734,80 €	800,00	200,00	90,00	18	1 090,00	Quevillon	-1 644,80 €	-657,92 €
St-Martin-de-Boscherville	61	2 551,63 €	313,75 €	2 865,38 €	813,33	203,33	145,00	28	1 161,67	St-Martin-de-Boscherville	-1 703,71 €	-661,49 €
St-Pierre-de-Varengueville	57	2 384,31 €	427,50 €	2 811,81 €	789,00	190,00	145,00	29	1 095,00	St-Martin-de-Boscherville	-1 716,81 €	-686,72 €
Yville-sur-Seine	56	2 342,48 €	450,00 €	2 792,48 €	746,67	186,67	105,00	21	1 038,33	Yville-sur-Seine	-1 699,80 €	-658,46 €
Total	815	34 091,45 €	4 969,75 €	39 061,20 €	10 866,67	2 716,67	1 720,00	344,00	15 303,33	Total	-23 757,87 €	-9 503,15 €

Evaluation de la charge nette transférée au titre de l'Office du Tourisme de Duclair

2008	2009	2010	2011 (BP-DM)	Proposition	Observations
------	------	------	--------------	-------------	--------------

Charges de fonctionnement

Charges directes

Charges à caractère général:	6 065,96	7 073,08	7 159,64	7 159,64	Proposition de retenir année 2010.
Charges de personnel			40 102,87	40 102,87	Masse salariale, y compris charges patronales des 2 agents en poste sur 2011 avant transfert (base mensuelle de février 2011, cycle de 130h mensuel soit 30h hebdo, et prorata de 80% pour 1 agent qui était affecté à 20% sur d'autres missions)
				47 262,51	

Charges indirectes ou de structure				945,25	2% des charges directes de fonctionnement
------------------------------------	--	--	--	--------	---

Recettes de fonctionnement

Taxes de séjour				-	Pas de taxe de séjour
-----------------	--	--	--	---	-----------------------

Charges d'investissement

Coût d'investissement annualisé de l'équipement transféré (ou annualité de la dette correspondante si financement à 100%)				11 971,91	- Coût de construction de la maison du tourisme : 235 754,44 € - Terrain : 6 121,77 € - Aménagement extérieur: 117 281,65 € TOTAL = 359 157,86 € avec Amortissement sur 30 ans
Coût d'entretien du bâtiment				1 197,19	10% du coût de construction
Mobilier				1 111,07	Acquisition du mobilier = 11 110,74 €. Amortissement sur 10 ans
Matériel de bureau				861,36	Matériel de bureau (ordinateur, scanner, fax, photocopieur,...): 3 326,10 € et kit Alame 980,72 € Amortissement sur 5 ans
				15 141,54	

Recettes d'investissement

Subvention FEDER								2 540,82	Subvention Feder: 76 224,5 €/30 ans
Subvention Conseil Général								5 203,59	Subvention Conseil Général: 156 107,79 €/30 ans
FCTVA								2 127,27	15,482% de l'investissement (hors terrain)
								9 871,68	

Charges nettes transférées

Soldes des charges et des recettes transférées venant impacter l'Attribution de compensation								53 477,62	à compter de 2013 et au-delà
---	--	--	--	--	--	--	--	------------------	-------------------------------------

En 2012 uniquement:

"Facturation" de la prise de compétence du 1er novembre au 31 décembre 2011								10 706,01	Rattrapage du transfert au 1er novembre 2011: 2/12 de la charge annuelle transférée
Charge facturée sur l'attribution de compensation en 2012 uniquement								64 183,64	en 2012 uniquement

Evaluation de la charge nette transférée au titre de l'Office du Tourisme de Jumièges

2008	2009	2010	2011 (BP-DM)	Proposition	Observations
------	------	------	--------------	-------------	--------------

Charges de fonctionnement

Charges directes	2008	2009	2010	2011 (BP-DM)	Proposition	Observations
- Charges à caractère général					3 038,54	
Eau	95,02	112,59	282,74		39,05	A noter la consommation passe de 6 m3 en 2008, 2009 à 41 m3 en 2010, pour cause de fuite d'eau. Il est donc proposé de retenir la facture d'eau de 2009 actualisée de 2% à laquelle on applique une quote part de 34% de la surface d'occupation des locaux (hors combles) .
Electricité	2 375,94	2 290,92	2 826,58		961,04	Application de la Quote-Part de 34% sur le montant 2010
Téléphone				412,77	412,77	
Abonnement internet				460,50	460,50	
Affranchissement			675,31		675,31	Total affranchissement de 2010 au titre de l'OT.
Assurance					28,78	60 M2 x 0,48 € (Tarif CREA= 0,44€ HT, TVA 9% = 0,48 € TTC)
Entretien des locaux			1 356,18		461,10	Application de la Quote-Part de 34% sur montant 2010
- Charges de personnel					-	Etaient assumées par l'association de l'OT, qui bénéficiait d'une subvention de la Commune.
- Subvention de fonctionnement	36 611,57	39 505,00	37 709,00		37 941,86	Les subventions sont minorées des "chèques emploi-service pour ménage du gîte": (ex: 40 200 € - 2 491 € en 2010). Proposition de prendre la moyenne sur 3 ans.
					40 980,40	

Charges indirectes ou de structure						
					819,61	2% des charges directes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

Taxes de séjour	12 492,00	11 834,00	15 891,00	13 405,67	Estimation sur la base de la moyenne des 3 dernières années (2008-2009-2010)
-----------------	-----------	-----------	-----------	-----------	--

Charges d'investissement

Coût annualisé de l'équipement transféré				3 032,51	Il s'agit du coût moyen annualisé de l'ensemble des charges afférent cet équipement pendant sa durée de "vie". Ici l'évaluation est faite à partir d'un ratio de la valeur vénale au m2 déterminée par le service des domaines.
Le coût d'entretien				303,25	10% du coût annuel d'investissement

Recettes d'investissement

FCTVA				469,49	15,482% du Coût d'investissement
-------	--	--	--	--------	----------------------------------

Charges nettes transférées

Solde des charges et des recettes déduits de l'attribution de compensation à partir de 2013				31 260,60	A partir de 2013 et au-delà
---	--	--	--	-----------	-----------------------------

Régularisation Taxes de séjour 2011				13 405,67	Taxe de séjour perçue par la CREA sur 2011 : Estimation sur la base de la moyenne des 3 dernières années (2008-2009-2010)
-------------------------------------	--	--	--	-----------	---

Solde des charges et des recettes déduits de l'attribution de compensation pour 2012 uniquement				17 854,94	En 2012 uniquement
---	--	--	--	-----------	--------------------

Annexe 3 - Fiches de calcul des Attributions de compensations par communes concernées

Communes du pôle d'Elbeuf

COMMUNE:

Caudebec-lès-Elbeuf

ATTRIBUTION DE COMPENSATION	ATTRIBUTION DE COMPENSATION
2012	2013 et au-delà

A - Attribution de compensation 2011:

2 503 664,73 €	2 503 664,73 €
----------------	----------------

B- Transfert de charges:

+ Solidarité	10 244,00 €	10 244,00 €
+ Sport	18 800,00 €	18 800,00 €
+ Culture		
+ Ludisports 76	2 095,72 €	5 239,31 €
	31 139,72 €	34 283,31 €

Nouvelle Attribution de compensation = A + B

2 534 804,45 €	2 537 948,04 €
----------------	----------------

NB: Les montants de transferts de charges ne seront validés définitivement qu'après approbation du rapport à la majorité qualifiée des Communes membres.

COMMUNE:

Cléon

ATTRIBUTION DE COMPENSATION
2012 et au-delà

5 123 533,90 €

A - Attribution de compensation 2011:

B- Transfert de charges:

- + Solidarité
- + Sport
- + Culture

4 184,00 €
4 184,00 €

5 127 717,90 €

Nouvelle Attribution de compensation = A + B

NB: Les montants de transferts de charges ne seront validés définitivement qu'après approbation du rapport à la majorité qualifiée des Communes membres.

COMMUNE:

Elbeuf

ATTRIBUTION DE COMPENSATION	ATTRIBUTION DE COMPENSATION
2012	2013 et au-delà

4 368 795,12 €	4 368 795,12 €
----------------	----------------

A - Attribution de compensation 2011:**B- Transfert de charges:**

+ Solidarité	429 300,85 €	429 300,85 €
+ Sport	101 429,15 €	101 429,15 €
+ Culture	143 697,00 €	143 697,00 €
- Refacturation de la prise en charge du personnel "Politique de la ville-Solidarité" par la CREA en janvier 2012	-22 110,91 €	
- Refacturation de la prise en charge des frais de fonctionnement "Politique de la ville-Solidarité" par la CREA en janvier 2012	-1 346,20 €	
	650 969,89 €	674 427,00 €

Nouvelle Attribution de compensation = A + B

5 019 765,01 €	5 043 222,12 €
----------------	----------------

NB: Les montants de transferts de charges ne seront validés définitivement qu'après approbation du rapport à la majorité qualifiée des Communes membres.

COMMUNE:

Freneuse

ATTRIBUTION DE COMPENSATION	ATTRIBUTION DE COMPENSATION
2012	2013 et au-delà

A - Attribution de compensation 2011:

145 950,75 €	145 950,75 €
--------------	--------------

B- Transfert de charges:

+ Solidarité	686,87 €
+ Sport	
+ Culture	
+ Ludisports 76	1 696,55 €
	2 383,42 €

Nouvelle Attribution de compensation = A + B

147 316,24 €	148 334,17 €
--------------	--------------

NB: Les montants de transferts de charges ne seront validés définitivement qu'après approbation du rapport à la majorité qualifiée des Communes membres.

COMMUNE:

La Londe

ATTRIBUTION DE COMPENSATION	ATTRIBUTION DE COMPENSATION
2012	2013 et au-delà

504 273,00 €	504 273,00 €
---------------------	---------------------

A - Attribution de compensation 2011:

B- Transfert de charges:

+ Solidarité	1 630,58 €
+ Sport	
+ Culture	1 160,07 €
+ Ludisports 76	2 900,17 €
	4 530,75 €

507 063,65 €	508 803,75 €
---------------------	---------------------

Nouvelle Attribution de compensation = A + B

NB: Les montants de transferts de charges ne seront validés définitivement qu'après approbation du rapport à la majorité qualifiée des Communes membres.

COMMUNE:

Orival

ATTRIBUTION DE COMPENSATION	ATTRIBUTION DE COMPENSATION
2012	2013 et au-delà

272 492,02 €	272 492,02 €
--------------	--------------

A - Attribution de compensation 2011:

B- Transfert de charges:

+ Solidarité	700,81 €
+ Sport	
+ Culture	
+ Ludisports 76	1 687,30 €
	2 388,11 €

273 867,75 €	274 880,13 €
--------------	--------------

Nouvelle Attribution de compensation = A + B

NB: Les montants de transferts de charges ne seront validés définitivement qu'après approbation du rapport à la majorité qualifiée des Communes membres.

COMMUNE:

Saint-Aubin-lès-Elbeuf

ATTRIBUTION DE COMPENSATION	ATTRIBUTION DE COMPENSATION
2012	2013 et au-delà

4 237 233,37 €	4 237 233,37 €
----------------	----------------

A - Attribution de compensation 2011:

B- Transfert de charges:

+ Solidarité	7 941,85 €
+ Sport	65 160,00 €
+ Culture	43 850,00 €
+ Ludisports 76	932,41 €
	117 884,26 €

7 941,85 €	7 941,85 €
65 160,00 €	65 160,00 €
43 850,00 €	43 850,00 €
932,41 €	2 331,02 €
117 884,26 €	119 282,87 €

4 355 117,63 €	4 356 516,24 €
----------------	----------------

Nouvelle Attribution de compensation = A + B

NB: Les montants de transferts de charges ne seront validés définitivement qu'après approbation du rapport à la majorité qualifiée des Communes membres.

COMMUNE:

Saint-Pierre-lès-Elbeuf

ATTRIBUTION DE COMPENSATION	ATTRIBUTION DE COMPENSATION
2012	2013 et au-delà

2 225 000,81 €	2 225 000,81 €
----------------	----------------

A - Attribution de compensation 2011:

B- Transfert de charges:

+ Solidarité	6 864,30 €	6 864,30 €
+ Sport	26 350,00 €	26 350,00 €
+ Culture		
+ Ludisports 76	1 532,13 €	3 830,33 €
	34 746,43 €	37 044,63 €

2 259 747,24 €	2 262 045,44 €
-----------------------	-----------------------

Nouvelle Attribution de compensation = A + B

NB: Les montants de transferts de charges ne seront validés définitivement qu'après approbation du rapport à la majorité qualifiée des Communes membres.

COMMUNE:

Sotheville-sous-le-Val

ATTRIBUTION DE COMPENSATION	ATTRIBUTION DE COMPENSATION
2012	2013 et au-delà

119 244,35 €	119 244,35 €
--------------	--------------

A - Attribution de compensation 2011:

B- Transfert de charges:

+ Solidarité	532,76 €
+ Sport	- €
+ Culture	
+ Ludisports 76	1 876,64 €
	2 409,40 €

120 527,77 €	121 653,75 €
--------------	--------------

Nouvelle Attribution de compensation = A + B

NB: Les montants de transferts de charges ne seront validés définitivement qu'après approbation du rapport à la majorité qualifiée des Communes membres.

COMMUNE:

Tourville-la-Rivière

ATTRIBUTION DE COMPENSATION
2012 et au-delà

2 198 923,24 €

A - Attribution de compensation 2011:

B- Transfert de charges:

- + Solidarité
- + Sport
- + Culture

1 678,00 €
4 450,00 €
6 128,00 €

2 205 051,24 €

Nouvelle Attribution de compensation = A + B

NB: Les montants de transferts de charges ne seront validés définitivement qu'après approbation du rapport à la majorité qualifiée des Communes membres.

Communes du pôle de Duclair

COMMUNE:

Anneville-Ambourville

ATTRIBUTION DE COMPENSATION	ATTRIBUTION DE COMPENSATION
2012	2013 et au-delà

230 759,00 €	230 759,00 €
--------------	--------------

A - Attribution de compensation 2011:

B- Transfert de charges:

119 699,11 €	119 699,11 €
662,99 €	1 657,46 €
120 362,10 €	121 356,57 €

+ Voirie
+ Ludisports 76

351 121,10 €	352 115,57 €
---------------------	---------------------

Nouvelle Attribution de compensation = A + B

NB: Les montants de transferts de charges ne seront validés définitivement qu'après approbation du rapport à la majorité qualifiée des Communes membres.

COMMUNE:

Bardouville

ATTRIBUTION DE COMPENSATION
2012

ATTRIBUTION DE COMPENSATION
2013 et au-delà

-29 744,00 €

-29 744,00 €

A - Attribution de compensation 2011:

B- Transfert de charges:

+ Voirie

+ Ludisports 76

42 228,31 €
336,89 €
42 565,20 €

42 228,31 €
842,24 €
43 070,55 €

12 821,20 €

13 326,55 €

Nouvelle Attribution de compensation = A + B

NB: Les montants de transferts de charges ne seront validés définitivement qu'après approbation du rapport à la majorité qualifiée des Communes membres.

COMMUNE:

Berville-sur-Seine

ATTRIBUTION DE COMPENSATION
2012

ATTRIBUTION DE COMPENSATION
2013 et au-delà

53 532,00 €

53 532,00 €

A - Attribution de compensation 2011:

B- Transfert de charges:

+ Voirie
+ Ludisports 76

36 780,04 €
681,46 €
37 461,50 €

36 780,04 €
1 703,65 €
38 483,69 €

90 993,50 €

92 015,69 €

Nouvelle Attribution de compensation = A + B

NB: Les montants de transferts de charges ne seront validés définitivement qu'après approbation du rapport à la majorité qualifiée des Communes membres.

COMMUNE:

Duclair

ATTRIBUTION DE COMPENSATION	ATTRIBUTION DE COMPENSATION
2012	2013 et au-delà

77 560,00 €	77 560,00 €
-------------	-------------

A - Attribution de compensation 2011:

B- Transfert de charges:

+ Voirie	128 306,05 €	128 306,05 €
- Tourisme	-64 183,64 €	-53 477,62 €
+ Ludisports 76	1 271,51 €	3 178,77 €
	65 393,92 €	78 007,20 €

142 953,92 €	155 567,20 €
--------------	--------------

Nouvelle Attribution de compensation = A + B

NB: Les montants de transferts de charges ne seront validés définitivement qu'après approbation du rapport à la majorité qualifiée des Communes membres.

COMMUNE:

Epinay-sur-Duclair

ATTRIBUTION DE COMPENSATION	ATTRIBUTION DE COMPENSATION
2012	2013 et au-delà

-61 859,00 €	-61 859,00 €
--------------	--------------

A - Attribution de compensation 2011:

B- Transfert de charges:

+ Voirie	47 593,02 €
+ Ludisports 76	1 661,48 €
	49 254,50 €

-13 601,39 €	-12 604,50 €
---------------------	---------------------

Nouvelle Attribution de compensation = A + B

NB: Les montants de transferts de charges ne seront validés définitivement qu'après approbation du rapport à la majorité qualifiée des Communes membres.

COMMUNE:

Hénouville

ATTRIBUTION DE COMPENSATION
2012

ATTRIBUTION DE COMPENSATION
2013 et au-delà

-108 146,00 €

-108 146,00 €

A - Attribution de compensation 2011:

B- Transfert de charges:

+ Voirie
+ Ludisports 76

61 585,57 €
709,79 €
62 295,36 €

61 585,57 €
1 774,47 €
63 360,04 €

-45 850,64 €

-44 785,96 €

Nouvelle Attribution de compensation = A + B

NB: Les montants de transferts de charges ne seront validés définitivement qu'après approbation du rapport à la majorité qualifiée des Communes membres.

COMMUNE:

Jumièges

ATTRIBUTION DE COMPENSATION	ATTRIBUTION DE COMPENSATION
2012	2013 et au-delà

-46 928,00 €	-46 928,00 €
--------------	--------------

A - Attribution de compensation 2011:

B- Transfert de charges:

+ Voirie	104 453,13 €
- Tourisme	-31 260,60 €
+ Ludisports 76	1 874,80 €
	75 067,33 €

40 420,11 €	28 139,33 €
-------------	-------------

Nouvelle Attribution de compensation = A + B

NB: Les montants de transferts de charges ne seront validés définitivement qu'après approbation du rapport à la majorité qualifiée des Communes membres.

COMMUNE:

Mesnil-sous-Jumièges

ATTRIBUTION DE COMPENSATION	ATTRIBUTION DE COMPENSATION
2012	2013 et au-delà

-10 889,00 €	-10 889,00 €
--------------	--------------

A - Attribution de compensation 2011:

B- Transfert de charges:

- + Voirie
- + Ludisports 76

34 477,89 €	34 477,89 €
313,70 €	784,25 €
34 791,59 €	35 262,14 €

23 902,59 €	24 373,14 €
--------------------	--------------------

Nouvelle Attribution de compensation = A + B

NB: Les montants de transferts de charges ne seront validés définitivement qu'après approbation du rapport à la majorité qualifiée des Communes membres.

COMMUNE:

Quevillon

ATTRIBUTION DE COMPENSATION	ATTRIBUTION DE COMPENSATION
2012	2013 et au-delà

-54 719,00 €	-54 719,00 €
--------------	--------------

A - Attribution de compensation 2011:

B- Transfert de charges:

+ Voirie	11 410,46 €
+ Ludisports 76	657,92 €
	12 068,38 €
	11 410,46 €
	1 644,80 €
	13 055,26 €

Nouvelle Attribution de compensation = A + B

-42 650,62 €	-41 663,74 €
--------------	--------------

NB: Les montants de transferts de charges ne seront validés définitivement qu'après approbation du rapport à la majorité qualifiée des Communes membres.

COMMUNE:

Ste-Marguerite-sur-Duclair

ATTRIBUTION DE COMPENSATION
2012

-191 031,00 €

ATTRIBUTION DE COMPENSATION
2013 et au-delà

-191 031,00 €

A - Attribution de compensation 2011:

B- Transfert de charges:

- + Voirie
- + Ludisports 76

73 965,35 €
681,49 €
74 646,84 €

73 965,35 €
1 703,71 €
75 669,06 €

Nouvelle Attribution de compensation = A + B

-116 384,16 €

-115 361,94 €

NB: Les montants de transferts de charges ne seront validés définitivement qu'après approbation du rapport à la majorité qualifiée des Communes membres.

COMMUNE:

St-Martin-de-Boscherville

ATTRIBUTION DE COMPENSATION	ATTRIBUTION DE COMPENSATION
2012	2013 et au-delà

-94 721,00 €	-94 721,00 €
--------------	--------------

A - Attribution de compensation 2011:

B- Transfert de charges:

+ Voirie
+ Ludisports 76

68 454,40 €	68 454,40 €
686,72 €	1 716,81 €
69 141,12 €	70 171,21 €

-25 579,88 €	-24 549,79 €
--------------	--------------

Nouvelle Attribution de compensation = A + B

NB: Les montants de transferts de charges ne seront validés définitivement qu'après approbation du rapport à la majorité qualifiée des Communes membres.

COMMUNE:

Saint-Paër

ATTRIBUTION DE COMPENSATION	ATTRIBUTION DE COMPENSATION
2012	2013 et au-delà

-100 241,00 €	-100 241,00 €
---------------	---------------

A - Attribution de compensation 2011:

B- Transfert de charges:

+ Voirie
+ Ludisports 76

137 188,74 €	137 188,74 €
707,79 €	1 769,47 €
137 896,53 €	138 958,21 €

37 655,53 €	38 717,21 €
--------------------	--------------------

Nouvelle Attribution de compensation = A + B

NB: Les montants de transferts de charges ne seront validés définitivement qu'après approbation du rapport à la majorité qualifiée des Communes membres.

COMMUNE:

St-Pierre-de-Varengeville

ATTRIBUTION DE COMPENSATION
2012

ATTRIBUTION DE COMPENSATION
2013 et au-delà

377 017,00 €

377 017,00 €

A - Attribution de compensation 2011:

B- Transfert de charges:

+ Voirie
+ Ludisports 76

93 297,54 €
719,92 €
94 017,46 €

93 297,54 €
1 799,80 €
95 097,34 €

471 034,46 €

472 114,34 €

Nouvelle Attribution de compensation = A + B

NB: Les montants de transferts de charges ne seront validés définitivement qu'après approbation du rapport à la majorité qualifiée des Communes membres.

COMMUNE:

Yville-sur-Seine

ATTRIBUTION DE COMPENSATION
2012

ATTRIBUTION DE COMPENSATION
2013 et au-delà

23 234,00 €

23 234,00 €

A - Attribution de compensation 2011:

B- Transfert de charges:

- + Voirie
- + Ludisports 76

29 681,40 €
658,46 €
30 339,86 €

29 681,40 €
1 646,15 €
31 327,55 €

53 573,86 €

54 561,55 €

Nouvelle Attribution de compensation = A + B

NB: Les montants de transferts de charges ne seront validés définitivement qu'après approbation du rapport à la majorité qualifiée des Communes membres.

Commune de Rouen

COMMUNE:

ROUEN

ATTRIBUTION DE COMPENSATION
2012

ATTRIBUTION DE COMPENSATION
2013 et au-delà

A - Attribution de compensation 2012*:

21 032 507,47 €

21 032 507,47 €

C - Transfert de charges:

- Label Ville et Pays d'Art et d'Histoire

99 219,96 €

108 239,96 €

**Nouvelle Attribution de compensation =
A + B**

20 933 287,51 €

20 924 267,51 €

* Après prise en compte du mécanisme "eaux pluviales" et avant transfert du label VPAH

NB: Les montants de transferts de charges ne seront validés définitivement qu'après approbation à la majorité qualifiée des Communes membres.